



Projet immobilier

Par Carcar

Bonjour,
En projet d'acheter une maison à deux.
Est il plus "prudent" de se marier ou se pacser ? Mon conjoint a 2 enfants (moi 0)
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de vos objectifs. Sans mariage, en cas de décès le survivant sera en indivision avec les héritiers de l'autre.
Tout legs testamentaire sera taxé à 60 %.

Le PACS couplé à un testament permet de ne pas avoir de droits de succession entre les partenaires.

Un mariage étend les droits du conjoint survivant, notamment en lui accordant par défaut un droit d'usage et d'habitation viager sur le domicile conjugal appartenant au couple.

Je vous conseille de voir un notaire.